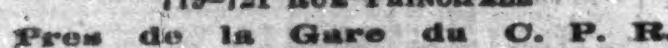
Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Janvier 1902 No. 9

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.



CAUSERIE PEDAGOGIQUE

St.-Jean-Baptiste, 21 Dec. 1901

La discipline à l'école primaire.

Lorsqu'un jeune maître a fait régner le silence dans sa classe, que ses élèves accomplissent tous les mouvements avec ordre, écoutent avec attention ses leçons et s'appliquent avec zèle à tous leurs devoirs écrits, il croit et il est en quelque sorte autorisé à croire qu'il est l'auteur d'une bonne discipline. Est-il en effet possible à ses yeux d'enseigner sans avoir le silence et l'obéissance des élèves qui lui sont confiés? Comment faire des leçons profitables avec du bruit et en donnant satisfaction à ce besoin de mouvement si impérieux chez les enfants? Avec de tels sentiments, il les contient et les immobilise. Il ne lui vient pas encore à l'esprit que la discipline ainsi comprise n'est qu'une contrainte qui- selon le mot de Montaigne, rend les âmes plus opiniâtres et mène souvent les meilleurs enfants à la désobéissance et à l'indocilité. Cette discipline est sans doute une discipline; mais elle est matérielle; elle n'est pas toute la discipline, que l'on peut définir: l'ensemble des règlés que suit l'instituteur pour assurer l'éducation de ses élèves, développer leur esprit et former leur caractère.

La vraie discipline doit donc poursuivre un but plus noble et plus élevé: conformément à la définition donnée tout-à l'heure, elle apprendra à l'enfant à réfléchir et à agir; elle l'accoutumera à voir clair dans son esprit et dans son cœur; elle l'habituera à s'affranchir lui-même, à se gouverner et à devenir son propre maître; enfin elle lui apprendra à vouloir, mais aussi à respecter la liberté d'autrui: en un mot la discipline de l'école doit être une préparation à la vie. Les enfants n'auront-ils pas plus tard, dans la société comme à l'école, un maître commun, la loi et ses représentants? N'auront-ils pas avec leurs concitoyens des rapports semblables à ceux qu'ils ont dans le jeune âge avec leurs camarades? Apprendre aux enfants, selon le beau mot d'un ancien, ce qu'ils auront à faire étant hommes et les accoutumer de bonne heure à la pratique de tous les devoirs, tel est le but vers lequel doivent converger tous les efforts de l'instituteur, tel est le but supérieur de la diecipline.

La bonne discipline se reconnait bien vite dans une école; elle a des caractères qui ne permettent pas de la confondre avec cette autorité quelque peu despotique à laquelle un maître inexpérimenté se laisse trop facilement aller. Elle est tout d'abord ferme; cela veut dire qu'un instituteur ne doit maîtriser sa classe que par l'ascendant de son autorité; il faut qu'il domine la volonté de ses élèves, que son pouvoir soit accepté et qu'il ne vienne jamais a un enfant l'idée que les ordres de son maître peuvent ne pas être suivis. Cette autorité n'exclut pas l'affection réciproque de l'élève et du maître, elle met l'un et l'autre à la situation voulue. Elle doit être en second lieu éclairée; elle sera juste et fondée sur l'expérience; elle sera variable selon le caractère de chaque élève; parce que ce qui est douceur avec les uns est sévérité avec les autres, et elle sera d'autant plus juste que l'instituteur connaitra mieux l'intelligence et le tempérament des enfants. Enfin elle sera bienveillante; le maître n'oubliera pas l'âge, la faiblesse, les passions de l'enfance; il se souviendra qu'il doit être comme un père pour ses élèves; il songera qu'il a été écolier lui-même et que les enfants obéissent plus volontiers à la douceur qu'à la violence. En agissant ainsi, il fera aimer la règle et associera l'enfant à l'œuvre de son développement intellectuel et moral.

Ces caractères d'une bonne discipline font voir qu'il est des écueils à éviter et qu'un jeune instituteur peut facilement tomber dans un excès en voulant éviter l'excès contraire. La fermeté deviendrait vite de la rigueur; qu'il ne s'emporte pas, sa dignité y perdrait, son autorité serait bientôt compromise et la discipline mise en péril; qu'il n'ait pas uniquement recours aux punitions pour fortifier son autorité. C'est une discipline mécanique et brutale. En outre, il ne doit pas tolérer les répliques, les explications d'élèves entêtés qui veulent toujours avoir raison. Quand de telles discussions surgissent en classe, la perte de temps qu'elles produisent n'est qu'un moindre mal, le désordre, le trouble et l'esprit de révolte sont beaucoup plus à craindre. Enfin l'écueil le plus dangereux et le plus à redouter, c'est la complaisance excessive, la debonnaireté. Quels progrès attendre d'une classe où les élèves sont presque les maîtres et n'ont plus aucune considération pour un instituteur qui a tenu les rênes trop lâches et ne sait pas gouverner? C'est pour lui le dernier des supplices!

Que faut il conclure de cette discussion? C'est que tant vaut la discipline, tant vaut l'école. Que le jeune maître ait souvent cette vérité présente à l'esprit; il ne s'épuisera pas dans des efforts stériles et il préparera pour son pays des citoyens utiles.

A. P.

Correspondance

Au Redacteur du "Manitoba"

Laurier, 2 Janvier 1902

Monsieur,

Pour l'avancement de notre belle place de Laurier, dont les avantages sont restés un peu trop ignorés de nos compatriotes, nous avons formé parmi nous une société de correspondants.

Nous avons appelé notre société le "Cercle Colonisateur Laurier"-

Les officiers qui ont été élus pour la nouvelle année, sont les suivants:-

Président - Rev. M. J. A. E. Rousseau, prêtre.

Vice-Président, M. Pierre Gamache.

Sécrétaire.-M Patrick Trottier.

Comité { M. Louis Gillot, M. Auguste Gauthier, M. Joseph Sève.

Le but de notre société sera de fournir au public en général et surtout à nos compatriotes tant canadiens-français que français de précieux renseignements au sujet de notre beau pays du Dauphin - Puissions-nous ainsi aider la grande cause de la colonisation canadienne et française. Pour cela nous nous proposons de demander l'encouragement de tous nos journaux canadiens. Par conséquent pourrions-nous, Monsieur le Rédacteur, compter sur une colonne de votre journal pour adresser à vos lecteurs nos correspondances, qui seront mensuelles.

Toutes demandes de renseignements, adressées à notre secrétaire, seront reçues avec plaisir. Nous y attachons une importance toute particulière et une prompte réponse est assurée à tous les intéressés.

D'abord pour notre première correspondance nous jetterons un rapide coup d'oeil sur le commencement de notre jeune colonie.

Déjà plusieurs correspondances en sa faveur ont été adessées aux journaux.-Mentionnons entre autres celle de M. Patrick Trottier à "l'Echo du Manitoba" en date du mois d'aout 1900.

Alors M. Trottier donnait un bon aperçu sur le commencement et les avantages de notre jeune pays. Son zéle et ses écrits ont aidé l'avancement de Laurier, qui aujourd'hui est une colonie bien partie et prospère.- Après sept années environ d'existance, elle se compose de 80 familles canadiennes-françaises et belges, sans compter un bon nombre de familles anglaises et irlandaises. 25 à 30 près.-

La ligne du chemin de fer du Canadian Northern Ry coupe nos terres et passe dans notre petit village, qui se compose comme suit: le presbytère chapelle où réside avec ses parents notre dévoué curé, le Rév. M. Rousseau; l'école, qui est fréquentée par une quarantaine d'enfants sous la sage direction d'une maîtresse catholique parlant très bien les deux langues, anglaise et française, Melle Guillemine Goulet. A quatre milles du village nous avons encore une autre école fréquentée par 35 enfants sous la direction aussi d'une maîtresse catholique connaissant très bien les deux langues. De plus nous avons trois magasins généraux, un magasin de farine, le bureau de poste, une maison de pension (hotel), un atelier de forge, plusieurs autres maisons et surtout la belle station du Canadian Northern Ry.

Il y a un an commencaient les travaux de notre presbytère chapelle sous la généreuse direction du Rév. M. B Garand qui a dû nous quitter pour cause de santé. A son départ, M. Garand nous laissait un beau presbytère chapel, non pas encore tout à fait terminé, mais très avancé. Le coût en était déjà de $1000 et au délà, et a été couvert en parti par un bazar dont le succès avait dépassé les espérances du curé et de tous les paroissiens.-Tous s'étaient donné la main et notre bazar a réalisé la belle somme de $850.- Ceci annoncait certainement bien en faveur de Laurier, colonie naissante.- Cette année, dans l'espace d'une semaine M. le curé Rousseau, successeur de M. Garand de concert avec ses paroissiens organisait des concerts-banquets pour les 25, 26, 27 novembre dernier. Ce qui rapporta, grâce au zèle et dévouement de tous, la jolie somme de $179.60 dont $29.60 passèrent pour les dépenses et les $150 donnaient une recette nette faisant honneur encore une à Laurier et à ses amis.- Cet argent était pour terminer les travaux du prespytère-chapelle, qui maintenant parle très haut en faveur des paroissiens de Laurier. Tous sont contents et heureux de leur sort.- Ils jouissent des avantages du pays, comme ils font courageusement face aux difficultés qui s'y rencontrent. Et ici Monsieur le Rédacteur, permettez-nous de le dire nous voulons être francs en tout. Nous l'avouons, le pays a ses désavantages comme il a ses avantages, qui toutefois l'emportent de beaucoup sur l'adversaire toujours redoutable pour les colons désireux de découvrir le Paradis terrestre malgré la volonté divine.

Nous nous proposons donc de traiter ces deux questions à fond pour notre nouvelle place Laurier Et nous espérons pouvoir satisfaire les colons anxieux de se bien placer une fois pour toutes.

En terminant cette correspondance, qui sera suivie par de plus intéressantes pour les colons nous sommes heureux d'annoncer à tous que notre jeune pays vient d'être érigé en municipalité. Ce sera certainement pour son avancement.

A l'avenir, espérons-le, nos compatriotes nous croiront et viendront apprécier les richesses de notre sol, nos terres boisées, nos terres à foin où l'on pratiq l'élevage en grand. Notre montagne (Riding Mountain) où se trouvent les plus belles terres à culture, et où abonde force gibier de toutes sortes, les étonnera certainement.

Tels seront les sujets que nous développerons dans nos correspondances futures.

Nous vous remercions à l'avance M. le Rédacteur, de votre généreux concours et nous avons foi dans l'encouragement de tous

Bonne et heureuse année à tous.

J. A. E. Rousseau ptre.
Président.

P. Trottier
Secrétaire.

ORGANES DÉLICATS

Rien de plus délicats que les organes de la respiration. LE BAUME RHUMAL guérit tout les troubles qui les affectent. 7.

UN ARTISTE

M et Mme Monty, qui résidaient au milieu de nous depuis quelques mois, sont partis mardi pour Joliette, N. D., dont M. Monty décorera l'église catholique. Nous ne doutons pas que M. Monty fasse là comme partout où il a travaillé, belle et bonne œuvre. C'est un artiste de talent et nous croyons sincèrement que les paroisses qui songent à des réparations pour leurs églises feraient bien de profiter de sa présence dans l'Ouest.

L'église de Lorette, que M. Monty a décorée, est l'une des plus belles de la province; la chapelle privée de Mgr l'Archevêque et notre cathédrale ont subi une véritable transformation sous ce pinceau exercé.

Le Manitoba.

Mercredi, 15 Janvier 1902

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA,
CANADA.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis.....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

Notes Politiques

Le parlement fédéral est convoqué pour le 13 février.

***

Le gouvernement d'Ontario se propose de faire passer une loi semblable à celle du Manitoba pour la prohibition des liqueurs. Mais cette loi devra être soumise au peuple avant d'être mise en vigueur, et il faudra qu'elle obtienne 75 par cent des voteurs enregistrés sur les listes électorales.

***

S'il faut en croire le *Free Press* le gouvernement fédéral serait disposé de se rendre au désir du gouvernement provincial, lequel a produit des réclamations ayant trait aux argents provenant des terrains scolaires.

Il est opportun de noter que la demande du présent gouvernement diffère de celle que fit le gouvernement Greenway en 1898.

M. Greenway demandait une partie du capital.

Les réclamations de M. Roblin ne concernent que les intérêts. C'est une différence fondamentale qui pourrait influencer les décisions du parlement.

***

La politique de M. Roblin sur la prohibition, quoique bien discutée, semble généralement approuvée dans la province.

***

M. Dobell, ministre sans portefeuille dans le cabinet fédéral, s'est tué en Angleterre, en tombant de cheval.

***

C'est aujourd'hui le jour du scrutin dans la division St. Jacques à Montréal. Jusqu'à présent on dit que la lutte a été très vive et que M. Bergeron a des chances.

***

Les libéraux de Lisgar doivent se réunir en convention le 30 de ce mois pour faire le choix d'un candidat.

LA LEGISLATURE

La Chambre du Manitoba a été ouverte jeudi dernier avec le cérémonial ordinaire, par le lieutenant-gouverneur McMillan. Elle a été ajournée après la lecture du discours du Trône jusqu'à lundi après-midi.

Le discours parle de la visite du duc et de la duchesse de York, de l'abondance de la récolte, de l'achèvement de la ligne du Canadian Northern Railway, de la consolidation des statuts.

Vu la situation actuelle il sera peut-être nécessaire de passer une loi concernant les argents maintenant payés aux écoles et d'amender "L'Acte des Ecoles."

Le gouvernement fédéral a aussi à la grande surprise et au regret du gouvernement local désapprouvé "the Real Property Act" passé par cette assemblée.

L'utilité de cet acte est telle qu'il sera de nouveau présenté à la législature dans l'espérance qu'une mesure d'un caractère purement provincial et d'une nécessité urgente ne sera pas désapprouvée de nouveau.

Il y a eu ajournement jusqu'à lundi soir.

***

LUNDI SOIR

M. J. T. Gordon M. P. P., pour Winnipeg-sud a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Il a fait une revue sérieuse de la politique du gouvernement Roblin. M. Argue, député d'Avondale a secondé cette adresse.

L'hon. M. Greenway a prononcé le réquisitoire habituel de l'opposition contre le gouvernement. M. Greenway était assez en verve et aurait prononcé un bon discours au point de vue libéral s'il avait pu préciser davantage ses griefs contre le gouvernement. Ce discours, rempli d'un certain piquant, a roulé sur des "si" et des "mais". M. Roblin, le premier ministre lui a répondu par un discours d'une demi-heure où il a expliqué sa politique sur l'extension possible du Manitoba, sur la question des chemins de fer et sur les terrains scolaires.

MARDI

M. T. C. Norris, député de Lansdowne a continué le débat sur l'adresse; son discours a surtout consisté à blâmer le gouvernement sur sa politique des chemins de fer; sur sa conduite au sujets des terrains scolaires et la conduite du premier ministre au sujets de l'annexion éventuelle d'une partie de l'Assiniboia au Manitoba.

M. Norris est un orateur courtois et agréable à écouter, même si on diffère d'opinion avec lui.

Le procureur général, l'Hon. M. Campbell, lui répondit victorieusement sur tous les points, défendit la politique des chemins de fer du gouvernement, et bien que la question soulève encore des critiques, le contrôle des taux de transport par le gouvernement est maintenant assuré. La politique sur les chemins de fer est une des raisons qui engageront l'Assiniboia à s'annexer au Manitoba.

L'orateur suivant fut M. C. A. Young de Deloraine, qui traita surtout de la question de la prohibition. Le débat fut ajourné sur proposition de M Greenwood.

NOTRE HISTOIRE

Une conférence point du tout banale intéressait vivement, dimanche soir, l'Académie française du collège de Saint-Boniface. L'autorité probablement la plus compétente sur l'histoire de l'Ouest Canadien, l'hon juge Prud'homme, acceptait avec gracieuse obligeance l'invitation du R.P. Directeur, et venait esquisser à larges traits devant cette studieuse jeunesse, espoir de l'avenir, les mémorables époques et les faits les plus saillants du passé de notre province.

Reconstruisant l'Ouest primitif, depuis l'époque des grandes migrations asiatiques et européennes, le conférencier, en un tableau rapide, fit la genèse du Manitoba. Les premiers acteurs introduits en scène sont les Mandans, tribu nomade qui jalonne de ses buttes étranges l'Amérique du Nord, jusqu'auprès du lac Népigon; il est facile de retracer leur marche et découvrir leur point de départ. Viennent ensuite le Sioux, le farouche Dakota, l'Iroquois de l'Ouest, dont les sanglantes prouesses sont devenues légendaires. Enfin la race Algine essaimant de l'est jusque dans la vaste prairie. Voilà les trois races types qui se partagent l'Ouest; les petites tribus à noms divers ne sont que des variétés; les Assiniboines, par exemple, sont des Sioux séparés du reste de la tribu. Le conférencier fait ensuite voir la filiation de ces races avec celles des anciens continents; il appuie davantage sur les Mandans, aujourd'hui disparus, évoque la noble figure de La Vérandrye, et, dans un court mais très saisissant épisode, raconte la tragique mort du Père Aulneau, missionnaire jésuite, massacré avec ses compagnons, dans une île du lac des Bois, par un parti de Sioux que la vengeance divine poursuit ensuite jusqu'à Saint-Paul.

Les origines des célèbres compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest sont ensuite expliquées, puis apparaît le Métis qui dompte le Sioux. L'auteur rappelle la vie d'autrefois, le gouvernement paternel d'Assiniboia, dont Mgr. Taché fut un temps l'âme dirigeante, et nous amène au changement de régime. Il s'attarde un instant à dessein pour bien expliquer la notion du droit en rapport avec le titre de propriété des sauvages aux territoires qu'ils occupaient; puis avec le livre de M. Alexander Begg et une foule de documents inédits, aborde la passionnante question de 1870. La difficulté est mise dans tout son jour, les influences diverses habilement expliquées, la part des responsabilités sagement distribuées; certaines figures proéminentes, qu'on s'efforça trop souvent de voiler, Mgr. Taché, Mgr. Ritchot etc., apparaissent avec le relief auquel elles ont droit. Cette monographie est des plus intéressantes.

Rarement l'on a le plaisir d'entendre conférencier plus documenté, possédant mieux sa matière: il se joue littéralement dans les faits; le coup d'œil d'ensemble est remarquable, la précision et l'abondance du détail surprennent même les expérimentés. L'auteur porte sa géographie avec lui; sur cette carte intime il suit la marche des individus comme celle des peuples.

Inutile de dire que la conférence fut très goûtée. Le R. P. Recteur et la plupart des autres Pères étaient présents. Espérons que le gros cahier, qui conserve jalousement de si précieuses notes, sera bientôt un livre ouvert où le public lettré pourra jouir du même instructif plaisir que les académiciens du collège de Saint-Boniface.—*Communiqué.*

Funérailles de feu M. O. Monchamp

Les funérailles de feu M. Onésime Monchamp ont eu lieu jeudi matin à Winnipeg.

Ces funérailles ont été imposantes. A 9.30 hrs, le corbillard suivi d'une procession considérable, laissait la résidence du défunt, rue Garry, et se dirigeait vers l'église Ste Marie. Les porteurs étaient l'Hon. M. Roblin, l'Hon. Sénateur Bernier, MM. N. Bawlf, F. N. Chevrier, F. Chénier J. H. Ashdown.

La messe de requiem a été chantée par le R. P. Dandurand O. M. I. avec M. l'abbé Cloutier comme diacre et le R. P. O'Dwyer comme sous-diacre. L'église était tendue de décorations funèbres qui ajoutaient à la solennité et à la gravité de la cérémonie.

Comme toujours du reste, la maîtrise de l'église a bien chanté.

Ces obsèques sont un hommage d'affection et de respect rendu à la mémoire d'un homme qui a passé en faisant le bien.

MARIAGES

Jeudi dernier, M. François Coupal de Qu'Appelle, conduisait à l'autel Melle Berthe Dubuc, fille de l'honorable Juge Dubuc, de Saint Boniface. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le vicaire général Dugas, dans la Chapelle privée de l'Archevêché. L'hon. Juge Dubuc accompagnait sa fille, et Melle M. Dubuc remplissait les fonctions de demoiselle d'honneur, pendant que le marié était accompagné de son frère M. S. Coupal.

Ce mariage a revêtu un caractère privé, les familles et quelques intimes seulement des parties contractantes y assistant. Mentionnons, Mgr. Ritchot, MM. l'abbé Cherrier, l'abbé Cloutier, Son Honneur le Juge et Mde Prud'homme, Mde A. H. Bertrand, M. le Docteur et Madame Dubuc, M. et Mde Bourgouin, M. et Mme Agénor et Eugène Dubuc; M. Antonin Dubuc, établi aux Etats-Unis depuis quelques mois, est aussi venu à Saint-Boniface à l'occasion de ce mariage.

Le déjeuner de noces a eu lieu chez l'Hon. Juge Dubuc. Outre la famille, les amis plus haut cités étaient présents.

Les mariés ont tenu réception de 2 à 4 heures p. m., et sont ensuite partis pour la Californie, où ils passeront l'hiver.

Sur leur route, M. et Mme Coupal se sont arrêtés à Qu'Appelle où ils sont restés deux jours dans la famille de M. Coupal.

Il y a eu présentation de riches et nombreux cadeaux.

Nous offrons à Monsieur et à Madame Coupal nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

DE BOISBRIANT-SALA

Jeudi dernier M. Albert Cougy de Boisbriant, de Notre-Dame de Lourdes, conduisait à l'autel Mademoiselle C. Sala, de Winnipeg. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. Père McCarthy, à l'église Ste Marie de Winnipeg.

Le marié était accompagné par M. Joseph Bernier, M. P. P. et la mariée par Mlle Sala, sa sœur; Après la messe les intimes se rendirent à la résidence de M. Paul Sala, frère de la mariée, où un magnifique déjeuner fut servi.

Le soir il y eut dîner de gala chez M. Sala. On sabla le champagne et la santé des deux époux fut portée dans des *toasts* où l'amitié sut exprimer les meilleurs vœux de prospérité et de bonheur aux jeunes mariés.

M. de Boisbriant répondit avec un tact parfait aux souhaits de ses amis.

Outre la famille de Madame de Boisbriant, l'on comptait au nombre des invités: M. Joseph Bernier M. P. P., M. Roger Goulet, inspecteur des écoles, M. Jehan de Froment, notaire, M. H. Brunelle.

Richard-Ouellette

Lundi le 13 janvier, M. Emile Richard, de Fargo N. D., se mariait avec Melle Hélène Ouellette de Saint-Boniface; la cérémonie nuptiale avait lieu à la cathédrale à 8 heures, le Rév M. Trudel officiant. Les nouveaux époux après avoir visité leurs parents à Saint Frs Xavier devront aller faire leur voyage de noces à St. Paul; ils résideront à Fargo.

La mariée portait un costume de voyage brun clair, et la Société des Enfants de Marie dont Melle Ouellette faisait partie avaient présenté le voile et la couronne de circonstance.

Nos souhaits de bonheur à M. et à Mde. Richard.

LA GUERRE

EN AFRIQUE.

Toujours! On se bat toujours. Le général Botha vient d'envoyer une note à tous les commandants boers. Il y est dit qu'ils doivent continuer de se battre, car à la rentrée du parlement anglais, gouvernement lui demandera voter un nouveau crédit pour continuer la guerre. La nation anglaise, dit le général Botha, demandera alors que la guerre de l'Afrique du sud soit interrompue.

***

Londres.— Une revue des opérations dans l'Afrique Australe durant l'année dernière, basée sur les rapports officiels, offre une comparaison intéressante des pertes boers et anglaises. La "tués, blessés, fait prisonniers et "rendus Revue dit que les Boers ont perdu en 18,820 hommes. Que 7,663 fusils seulement ont été capturés. Les Anglais ont enlevé aux Boers 2,8000 000 cartouches et toute leur artillerie, soit: vingt-sept canons, à part des deux canons capturés par le général Dewet à Zeefontain, 29,882 chevaux et 366 821 têtes de bétail.

Les Anglais n'ont perdu que 9,113 hommes dont 1513 ont été faits prisonniers et relâchés ensuite. Durant l'année dernière, 4,090 hommes sont morts de maladie, 15 officiers et 342 solbats sont morts d'accidents et 25,800 ont été renvoyés en Angleterre comme invalides.

***

L'armée anglaise de l'Afrique du sud a, depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fin du mois de décembre perdu en tués ou morts de maladie 19,430 hommes. On ignore ce que sont devenus 4,869 hommes, 84,330 soldats ont été blessés ou sont rentrés dans leurs foyers pour cause de maladie. La majorité de ces hommes a pu depuis reprendre du service actif.

AVIS

LE Comité de Police et Feu recevra d'ici au 31 courant des demandes, pour les places de constable et de ramoneur de cheminées. Toute demande devra être faite par écrit. Les conditions d'engagement seront déterminées entre l'applicant et le Comité.

Adresser à

THEO. BERTRAND.
Greffier.

14 Jan, 1902.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La visite royale a coûté à la ville de Winnipeg 5,280 piastres.

—On a fait la semaine dernière l'essai de la pompe à incendie que la ville vient de faire réparer.

—M. Joseph LaRoque, de Winnipeg, est parti la semaine dernière pour aller demeurer au Fort Qu'Appelle.

—Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. Nicholas Mouard, décédé lundi dernier à l'âge de 82 ans et quelques mois.

—M Edmond Lafrance, de cette ville, est arrivé samedi dernier de Dawson City, Klondyke. M Lafrance est enchanté de son voyage et il doit y retourner ce printemps.

—Il y avait hier soir, un joli *surprise party* chez Madame Théophane Bertrand. De nombreux amis s'y étaient donné rendez-vous.

—On a distribué dans les bancs, à la cathédrale, dimanche dernier, des almanacs religieux, contenant des lectures pieuses et beaucoup de renseignements utiles relatifs au culte.

L'autre jour, un cultivateur des environs de Regina a reçu pour son blé un chèque de vingt-mille piastres! Joli denier, n'est-ce pas, pour une seule récolte!

—Il y aura dimanche prochain à 2 hrs p. m. une intéressante joute de Hockey entre le club des imprimeurs de Saint-Boniface et des Barbiers. Cette joute aura lieu sur la Rivière Rouge.

—Melle Emilienne Bertrand est partie lundi pour Notre-Dame de Lourdes où elle va de nouveau enseigner chez les Revdes Sœurs Chanoinesses. On sait que Melle Bertrand donne déjà depuis longtemps et gratuitement ses précieux services au couvent de Lourdes.

—M. N. Bérubé a publié la semaine dernière à Saint-Boniface le premier numéro d'un journal à petit format et qui a pour titre *l'Annonceur du Nord Ouest*. Comme son nom l'indique, cette feuille veut travailler à faire connaître nos institutions commerciales. Succès.

—Jeudi dernier, eut lieu au Collège, l'élection des officiers du conseil des jeux. Voici le résultat: Président général: P. Beaubien; Secrétaire, N. Bellavance. Billard, J. Plante; Base-Ball, E. Comeault; Ballon, J. Baribeau; Hockey-La-Crosse, A. Lemay; Balle-au-mur, N. Bellavance; Patinoir, P. Gosselin; Jeux intérieurs, N. Jutras.

MENUS PROPOS

Un colonel vient d'être promu au grade de général et, à cette occasion, il donne un banquet à son régiment.

Adressant la parole aux soldats, avant de commencer à manger:

Allons, mes enfants, leur dit-il, attaquez et traitez-moi ce festin comme si c'était l'ennemi.

A la fin du diner, il surprend le fusilier Pitou mettant de côté quelques bouteilles de champagne dans son sac. Le colonel, en fureur, lui demande ce qu'il fait là.

—J'obéis à vos ordres, mon colonel.

—Comment cela?

—Oui, vous avez dit de traiter le repas comme l'ennemi.

Eh bien, à la guerre, les ennemis que nous ne tuons pas, nous les faisons prisoniers.

Le colonel rit et fut désarmé.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant une association dont l'objet est de favoriser l'etude de la finance, des mathematiques et de la comptabilité, et pour ce établir telles succursales qui seront necessaires; pour établir différentes classes de membres et en déterminer les termes et conditions; pour accorder des diplômes à ses membres; pour s'affilier à aucune autre institution ayant la même ou des fins analogues; pour avoir et disposer de biens mobiliers et immobiliers, pour faire des reglements pour la bonne administration des affaires de l'association et pour faire tous autres actes nécessaires aux fins susdites.

CHRYSLER & BETHUNE,
Ottawa,
Déc. 5 1901, Procureurs du requérants

Province du Manitoba

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29 4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3.00, et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

AVIS.

AVIS est par les présentes donné que le Canadian Northern Railway Company fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte autorisant la compagnie à construire les lignes suivantes de chemin de fer, à savoir:

1o. D'un point sur la ligne de la Compagnie entre Port Arthur et Fort Francis; de là en direction Nord-est et Sud-est vers la ville de Québec; et de différents points de cette ligne à Port Arthur, Ottawa et Montréal;

2o. D'un point sur la ligne de la compagnie à ou près de McCreary station, Manitoba, vers la frontière sud de Manitoba;

3o. D'un point sur la ligne de la compagnie du rétrécissement du Lac Manitoba à un point entre Edmonton et la Passe Yellow Head.

4o. D'un point sur la ligne de la Compagnie près de Swan River à la côte du Pacifique à où près de la rivière Skeena, via la Passe la Rivière-au-Pin.

5. D'un point sur la ligne à l'est d'Edmonton dans l'Alberta ou la Saskatchewan à Red Deer River;

6o. D'un point sur la ligne de la Compagnie près de Hanging Hide River (Saskatchewan) à l'embouchure de la Carrot River, près de Pasmission.

AUSSI autorisation d'augmenter le capital de la compagnie et l'autorisant à émettre du stock, debentures et autres securités en rapport avec l'acquisition de vaisseaux, hotels, terminus et autres propriétés; et pour acquérir et utiliser des pouvoirs d'eau pour établir des pouvoirs électriques ou autres et pour utiliser le surplus du pouvoir; et pour acquérir ou établir des places de repos et pour aider les colons établis sur les terres longées par les chemins de fer de la compagnie; pour améliorer les terres de la compagnie et pour acquerir et posséder des terres en dehors du Canada; AUSSI confirmant l'amalgamation entre la Compagnie et la Edmonton, Yukon and Pacific Railway Company."

Daté ce 24ième jour de Décembre 1901.

J. M. SMITH,
Secrétaire.

BY RAIL, ... LAKE, WAGHORN'S GUIDE

Chronique de la Province

ST. ADOLPHE

—M. Joseph Galarneau, un des plus estimables citoyens de Saint-Adolphe, a pris le train ces jours derniers pour un voyage dans la province de Québec, en visite chez un bon nombre de parents qu'il n'a encore jamais vus. Né de l'un des premiers canadiens qui vinrent dans l'Ouest pour s'y établir, il en est à son premier voyage vers l'Est. Il visitera Montréal, Quebec, la Beauce et autres endroits.

Nous lui souhaitons un bon voyage.

SAINT-FRANCOIS XAVIER

La picote n'a rien de dangereux ici.

M. Pierre Lavallée est à l'hôpital de Saint-Boniface; on nous dit que son état est sérieux

M. et Melle Lagimodière, aussi M. et Melle Gauthier, tous de Lorette viennent de faire une visite ici chez M. et Mde Marsolais.

Les amusements sont assez nombreux en cè moment. L'autre jour M. Précourt donnait une très agréable soirée.

M. Lavallée conduisait cette semaine à l'autel Melle Deslauriers. Nos meilleurs souhaits.

LES BONS VINS MEDICINAUX

Sous ce titre, un sujet de haut intérêt public a été traité dans le journal "Le Médecin," numéro du 7 juillet. Ce journal, publié à Bruxelles, est l'organe accrédité de l'Ecole Médicale Belge. Voici ce qu'il dit:

"Nous avons souvent entretenu nos lecteurs à propos de vins médicaux parce que ces sortes de préparations obtiennent la faveur du public.

"C'est la France surtout qui nous envoie les vins que prescrivent nos médecins à leurs malades affaiblis, anémiés convalescents; et cela s'explique par la grande variété des vins que produit le sol français; il y en a donc pour tous les goûts.

"Pour notre part, nous voyons avec plaisir ces pré arations vineuses obtenir le succès qu'elles méritent, surtout lorsqu'elles sont faites avec des vins de choix et que lincorporation des produits médicamenteux est judicieuse et dosée de façon à favoriser la reconstitution des forces perdues ou affaiblies. Et les applications de ces remèdes ne sont que trop nombreuses hélas!

"C'est pourquoi nous signalons avec satisfaction une préparation, le vin des Carmes qui obtient en Amérique et particulièrement au Canada un succès très justifié.

En effet le vin des Carmes a comme véhicule un vin délicieux importé dans le Nouveau-Monde des Alpes Maritimes où il est produit avec des soins minutieux. A ce vin sont incorporés des extraits fluides de nos meilleurs toniques, apéritifs, reconstituants et qui en font une préparation de valeur, à laquelle recourent les médecins américains avec le plus grand succès.

"Le vin des Carmes est exclusivement composé de végétaux; il ne renferme pas de sels de fer qui ne conviennent d'ailleurs pas à ce gendre de préparations. Sa formule exécutée d'après les exigences du codex français est judicieuse, ce qui équivaut à dire qu'il est parfaitement toléré par tous les estomacs qu'il fortifie en même temps que tout l'organisme.

Le goût du vin des Carmes, quoique légèrement amer est tout bonnement delicieux.

Ce vin jouit dans les Amériques d'une très grande popularité, qui ne peut que s'accroître, comme c'est le cas de toutes les bonnes préparations vineuses.

Les argents dépositaires généraux, MM. A Toussaint et Cie, à Québec, Canada, possèdent d'ailleurs une foule de certificats élogieux de leur vin des Carmes. Citons parmi les plus marquants: le Dr M. Fiset, chimiste officiel à Québec; le Dr Garneau, un des vieux médecins les plus réputés de Québec, le Dr R. G. Matte, à Quebec; Mgr E Lamontagne, père redemptoriste à Ste Anne de Beaupré; J. R. A. Cayouette, prêtre à St Mathieu, Rimouski, et une quantité d'autres dont la liste serait trop longue et fastidieuse, quoique intéressante.

Le vin des Carmes vendu par MM A. Toussaint & Cie, à Québec mérite donc toute l'attention du corps médical qui en retirera les plus heureux effets parmi leur clientèle. C'est un excellent vin médical, scientifiquement dosé et preparé, qui rendra de précieux services aux personnes faibles, anémiées, convalescentes, dyspeptiques."

AVIS

Nos lecteurs du MANITOBA peuvent se procurer le VIN des CARMES chez.

RICHARD & Cie
Winnipeg.

A PROPOS DES ENFANTS GALICIENS

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je vois par le *Free Press* qu'une délégation s'est rendue auprès du gouvernement au sujet de l'éducation des enfants Galiciens. Cette démarche me paraît sans à propos. Les enfants galicieus reçoivent actuellement une bonne éducation, sont intelligents, apprennent vite, sont attentifs et assidus, obéissants et polis envers le maitre. Les parents galiciens desirent voir leurs enfant apprendre l'Anglais, quelques-uns même poussent le zèle jusqu'à vouloir qu'ils n'apprennent pas d'autre langue étrangère que l'anglais. Les membres de la délégation qui agiteut en ce moment cette question ne connaissent pas combien les Galiciens veulent l'éducation pour leurs enfants.

(Un instituteur qui a fait la classe aux enfants Galiciens).

BIBLIOGRAPHIE

VIENT DE PARAITRE

Almanacs des Cercles Agricoles de la Province de Québec, pour 1902, (9ème année).

Publié par J. B. Rolland & Fils, 6 à 14, rue St. Vincent Montréal.

Cette petite brochure, quoique publiée tout spécialement dans le but de procurer à nos cultivateurs Canadiens-Français, la connaissance des progres de l'Agriculture et des nouvelles méthodes de cette science, mérite non seulement l'accueil de la classe agricole, mais aussi celui de tout le public, car il renferme le plus heureux mélange de choses sérieuses, utiles et pratiques.

En vente chez tous les libraires, au prix de dix centins l'exemplaire, et un dollar la douzaine.

Franco par la Poste.

The Canadian Northern Ry Co.

HORAIRE

Prend effet le 10 Déc. 1900.

STATIONS ET JOURS	All. Au Sud	All. Au Nord	Arr.
Winnipeg à Gladstone, Makinak, Dauphin, etc., mar. jeu. sam....	....	7 30	17 45
Dauphin, Makinak, Gladstone, etc., à Winnipeg. lun. mer. ven......	11 30	....	22 30
Winnipeg à Winnipegosis, mardi......	....	7 30	21 15
Winnipegosis à Winnipeg, mercredi........	7 15	....	22 30
Dauphin à Winnipegosis et retour, vend...	16 45	13 00	19 00
Dauphin à Swan River et Erwood, sam.........	....	8 20	21 45
Erwood et Swan River à Dauphin, lun.........	5 00	....	18 20
Dauphin à Swan River, merc.......	....	8 20	15 20
Swan River à Dauphin, jeud.	....	8 00	15 00
	EST	OUEST	AR.
Winnipeg à Grandview, jeud...	....	7 30	21 15
Grandview à Winnipeg, vend......................	7 30	....	22
Dauphin à Grandview et retour, mar...........	13 30	9 00	15 45
Winnipeg à Warroad et Beaudette et stations intermédiaires, lund. et jeud..................	8 20	....	19 00
Warroad et Beaudette à Winnipeg, mard. et vend................................	....	6 00	16 40
Winnipeg à Redford et retour, merc. et sam...	8 20	12 40	16 40

D. B. HANNA, Surintendant Gén.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

No 60

XVIII

—Je veux votre bonheur, je voudrais pouvoir faire entendre à votre âme des paroles qui l'apaisent et la calment, je voudrais faire entrer dans votre cœur une pensée de repentir, je voudrais vous voir incliner la main toute-puissante de Dieu, et vous préparer à paraître devant son infinie Justice.

—Dites donc le mot, ricana le vieux banquier, vous voulez que je me confesse,

—C'est le seul moyen que nous ayons d'obtenir le pardon de nos fautes.

—Moi !...me confesser !...moi, moi vieux libre penseur, me mettre à genoux devant vous et vous dire, comme une petite fille: mon père, j'ai menti, j'ai desobéi à maman...Allons donc, si nous n'étions pas dans un moment aussi grave, je vous dirais que je trouve la plaisanterie un peu forte, mais je ne me sens pas en disposition de rire.

—Prenez garde, Monsieur, la Justice divine ne rit pas non plus.

—La justice...où l'avez vous rencontrée? ...Ce Dieu, dont vous parlez, l'avez-vous vu? vous a-t-il parlé?...Si vous vous dites son ministre...je le plains, s'il n'en a pas d'autres que vous. Arrière donc, cafard; allez porter ailleurs vos fades mensonges et vos ridicules momeries, sachez au moins respecter les cheveux blancs d'un vieillard et la majesté du malheur. Mais non, attendez un peu, c'est bien vrai, n'est-ce pas ce que l'on m'a dit: non content de vous être fait prêtre, vous vous êtes encore affilié à l'odieuse corporation des Jésuites?

—Il est vrai que je suis entré dans la Compagnie de Jésus.

—Oh! vous avez bien fait: votre place était bien là, au milieu de ces hommes menteurs, pervers, intrigants et infâmes, à qui tous les moyens sont bons pour arriver à leurs fins; mais toutes vos ruses et vos perfidies ne réussiront pas avec moi. Laissez-moi, votre vue me fait mal, retirez-vous et retenez-bien ceci: toutes vos démarches auprès de moi n'auraient pas d'autre résultat que de me confirmer dans ma volonté arrêtée de mourir comme j'ai vécu. Sachez que je ne crois à l'existence de votre Dieu; que je ne me repens de rien de ce que j'ai fait. Sachez que je hais tous les prêtres, les religieux plus que les prêtres, les Jésuites plus encore que les autres religieux, et vous Charles Durand, plus que tous les Jésuites ensemble.

Le P. Durand crut prudent de ne pas insister davantage et, se réservant de faire de nouvelles tentatives les jours suivants, il se rapprocha de ses frères auxquels il demanda de prier pour ce malheureux.

Pendant toute la journée, la conversation qu'il avait eue avec Lecoultier lui revenait continuellement à la pensée, il était convaincu que ce n'était pas sans un secret dessein de la Providence que le banquier et lui, après avoir suivi des chemins si différents, se retrouvaient dans une prison et menacés de mourir l'un à côté de l'autre. Il sentit la main de Dieu qui avait dirigé les évènements dans un dessein de miséricorde, il se réjouissait de cette pensée que sa mort, qu'il supposait inévitable et prochaine, serait peut-être le prix de la rançon de cette âme égarée.

Ce soir-là on fit monter les prisonniers plus tôt que de coutume, chacun fut enfermé à la hâte dans sa cellule Puis ce fut dans la galerie des allées et venues de bandes armées, des bruits de crosse retombant sur le carrelage, des voix appelant des detenus, des grincements de clefs ouvrant les portes; bientôt six otages étaient réunis et entourés d'un peloton de fédérés, c'étaient Mgr Darboy, M. Bonjean, l'abbe Deguerry, l'abbé Allart et deux jésuites, le P. Clerc et le P. Ducoudray. On entendit donner un ordre de départ, des bruits de pas firent retentir la galerie, une grille s'ouvrit avec un ferraillement lugubre, les pas se perdirent dans les escaliers; puis le silence se fit, un silence morne, un silence de mort. Quelques minutes après on entendit, partant du chemin de ronde, deux feux de peloton, suivis de quelques détonations isolées.

Puis ce fut tout.

Les premières victimes de cette infamie qui s'appelle le massacre des otages étaient tombées sous les coups de quelques bandits, victimes de ces monstres à face humaine qui s'appelaient les chefs de la Commune, et dont les noms sont inscrits dans l'histoire à côté des plus grands criminels.

Cette première exécution avait jeté une épouvantable terreur dans toute la prison de la Roquette, qui contenait, outre les soixante-six prêtres, magistrats ou autres venus de Mazas, deux ou trois cents gendarmes. Tous s'attendaient à être appelés à leur tour et à subir le même sort que les six premières victimes.

Le P. Durand s'était agenouillé sur les dalles de sa cellule, il pria d'abord pour ceux qui venaient de tomber, il pria pour ceux que la même mort attendait, il s'offrit en holocauste pour apaiser la colère divine; puis sa pensée le reporta vers le banquier, il demanda cette âme à Dieu, lui offrant en échange sa propre vie. Il passa toute cette nuit en prière, pour obtenir cette grâce suprême pour le malheureux qui s'en était montré si peu digne.

Le banquier, de son côté, chercha en vain, sur sa misérable couchette, quelques instants de repos. L'appel des premiers condamnés l'avait fait frémir, il pensait à tout instant entendre retentir son nom, et la mort, quoi qu'il en eut dit, lui causait d'horribles épouvantes. Les paroles du Jésuite le poursuivaient sans cesse, sa conscience coupable commençait à sentir les déchirements du remords, il tremblait à la pensée de cet inconnu mystérieux qui doit suivre la mort, une sueur froide l'inondait, il avait peur. Jamais nuit ne lui parut aussi affreusement longue, le moindre bruit le faisait pâlir, le silence lui semblait rempli de menaces et, dans l'obscurité, il voyait s'agiter d'effrayants fantômes.

Enfin, le jour revenant, lui apporta un peu de calme; à l'heure où l'on ouvrit les cellules, il eut cependant, comme tous ses compagnons de captivité, un moment de frayeur nouvelle. N'était-ce pas pour les conduire devant un peloton d'exécution qu'on les faisait descendre?

Ce nouvel effroi fut de courte durée, les gardiens affirmèrent qu'aucun nouvel ordre de mort n'était venu, on se calma, mais personne ne se faisait d'illusion, ce n'était qu'un sursis, rien de plus. Tous les otages devaient mourir, la Commune vaincue ne pouvait leur faire grâce.

Les Jésuites survivants s'étaient réunis et, pour être prêts à toute éventualité, s'étaient mutuellement donné une dernière absolution; puis le P. Durand, jugeant que le temps qu'on leur laissait serait de courte durée, se rapprocha du vieillard pour tenter un nouvel effort. Celui-ci, brisé par les émotions, se montra d'abord moins intraitable; le Jésuite, au contraire, devint plus pressant.

—Hier soir, dit-il, quand j'ai entendu ces horribles détonations, j'ai pensé à vous, toutes les fibres de mon cœur ont frémi à cette idée que vous auriez pu être du nombre des victimes, et paraître devant Dieu avant d'avoir eu le temps d'invoquer sa miséricorde.

—Pourquoi venez-vous de nouveau me tourmenter? répondit le banquier; si je me décide à demander pardon à Dieu, je saurai le faire sans vous. Quel plaisir pouvez-vous trouver à troubler les derniers moments d'un malheureux vieillard?

—Vous vous méprenez étrangement, si vous croyez que je puisse prendre plaisir à troubler vos derniers moments, tandis que, au contraire, mon seul désir est de les adoucir. Depuis hier et pendant toute cette horrible nuit j'ai pensé à vous, j'ai prié pour vous. J'ai supplié le Maître de toutes choses de prendre ma vie pour sauver la vôtre, ou, tout au moins, pour sauver votre âme.

—Laissez-moi, je ne vous crois pas; je sais bien que vous me haïssez, comme je vous hais.

—Vous vous trompez, mon frère. Je vous jure, en présence de Dieu qui m'entend et devant lequel je paraîtrai bientôt, que je n'ai au fond du cœur aucune haine contre vous, que je vous aime au point d'être prêt à donner ma vie pour vous, comme mon Dieu a donné la sienne pour nous tous.

—Si je pouvais vous croire..

—Que feriez-vous?

—Je ferais..., je ne sais; mais non..., c'est impossible. Sous votre robe il ne peut y avoir que duplicité et mensonge, vos paroles mielleuses ne sont qu'hypocrisie. Laissez-moi, votre présence m'est odieuse, elle me fait souffrir. Toute insistance serait une persécution et une cruauté.

Le moment n'était pas venu. Le Jésuite s'éloigna le cœur plein de tristesse. Pendant toute la journée, il pria et fit prier avec lui tous les prêtres ses compagnons de captivité; il voulait faire violence à Dieu pour obtenir cette âme qui se défendait si âprement.

Cependant les troupes régulières continuaient leur marche en avant, elles avaient repris une partie de Paris, et les partisans de la Commune, ivres de colère et de vengeance, avaient commencé à allumer ces incendies qui menacèrent un moment de détruire Paris tout entier.

Depuis la Légion d'honneur et la Cour des comptes, un long cordon de feu passant par la par la rue de Lille, les Tuileries et le Ministère des finances, allait se terminer aux greniers d'abondance et au magasin des petites voitures.

A Suivre